

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2023

**Date de convocation :** 20 mars 2023

**Date d'affichage :** 5 avril 2023

**Présents :** Mmes Gaëlle TURBANT – Anouck MINGOZZI – Marie-Hélène JOLY – MM. Éric CAPRON – Arnaud MARQUIS – Bernard VINCENT – Yann BLANCHOT – Jean-Jacques BOSSE – Guillaume FATRAS – Michel de METZ

**Absent excusé :** M. Fabrice GARDIN

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Approbation du Compte Administratif 2022 – Affectation du résultat 2022
- Vote des taux des taxes Communales 2023
- Vote du Budget Primitif 2023

- Questions diverses

### ■ I / Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les présents.

### ■ II / Approbation du compte de Gestion 2022

Le maire fait état de la concordance entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 du Receveur municipal de la Trésorerie d'Amiens et met au vote le compte de gestion 2022.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2022 du Receveur municipal.

### ■ III / Approbation du compte Administratif 2022

## COMMUNE

### Fonctionnement

Dépenses 86 454,04 €

Recettes 111 995,78 €

Excédent 2022 25 541,74 €

Clôture 2021 174 926,91 €

Excédent Clôture  
2021 151 380,04 €

Clôture 2022 : 115 326,14 €

### Investissement

Dépenses 66 456,63 €

Recettes 79 491,34 €

Excédent 2022 13 034,71 €

Clôture 2021 -49 088,61 €

Déficit Clôture  
2021 -36 053,90 €

**Vote à l'unanimité – Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote.**

#### ■ IV / Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur CAPRON Eric, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, statue sur l'affectation de résultat de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	<b>25 541,74 €</b>
- Un excédent reporté de :	<b>125 838,30 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>151 380,04 €</b>
- Un déficit d'investissement de :	<b>36 053,90 €</b>
- Un déficit des restes à réaliser de :	<b>10 000,00 €</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>46 053,90 €</b>

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	<b>151 380,04 €</b>
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	<b>46 053,90 €</b>
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>105 326,14 €</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	<b>36 053,90 €</b>

**Voté à l'unanimité**

#### ■ V / Vote des taux des taxes d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit  
Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.09 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.93 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.79 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

## ■ VI / Budget primitif 2022

### COMMUNE

#### Fonctionnement

Dépenses	216 359,14 €
Recettes	216 359,14 €

#### Investissement

Dépenses	110 605,90 €
Recettes	110 605,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget 2023

## ■ VII / Points des travaux

Monsieur le Maire expose les travaux en cours et ceux à réaliser :

- Le petit rond-point de la mairie, une convention doit être établie avec le Conseil Départemental.
- Pour les travaux de la rue Principale, rendez-vous a été pris avec les services de la métropole et la société Eiffage pour boucler le projet avant réalisation. La commune est toujours en attente des conventions élaborées par le Département. La réception de ces conventions conditionne le début des travaux. Rappel auprès de ce service a été fait.
- Le retable de l'église est terminé. Il reste encore à tout remettre en place. Une partie des statues sont déjà en place ainsi que l'estrade. Le menuisier doit terminer le plancher car l'église a besoin de plus d'aération. Il est à prévoir un grand nettoyage de l'église si possible en semaine et dans la dernière quinzaine du mois d'avril.  
La DRAC a visité l'église car des statues, deux stalles et le confessionnal sont à l'inventaire. Une liste très précise nous sera communiquée par ses services.  
La date d'inauguration est prévue le 4 mai 2023 à 18h30.  
Le 28 mai 2023 aura lieu la première messe dans l'église restaurée.
- Monsieur le Maire a reçu un devis de la société DLD bâtiment pour le nettoyage/démoussage de la toiture de l'église et de la salle des fêtes pour un montant de 5 900 € qui a été validé par le conseil municipal.
- Monsieur le Maire a aussi reçu un devis pour une porte isolante bruit pour la salle des fêtes toutefois il ne correspond pas à la demande. Une autre solution est à trouver pour le remplacement de la porte. Le conseil propose de condamner la porte donnant sur l'arrière, de l'isoler et d'effectuer des travaux de maçonnerie. Renseignement sera pris auprès des services du SDIS afin de s'assurer du respect des règles relatives à la sécurité.
- Projet vidéo-protection : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil l'ébauche d'un projet d'implantation des caméras, principalement situées aux entrées du village. Au regard des échanges avec la société ce mercredi 29 mars et les modifications apportées au cours de la réunion, des nouveaux plans et un nouveau chiffrage vont être renvoyés.

## ■ VIII / Questions diverses

- Bus : des problèmes persistent encore sur le respect des horaires voire le passage du bus, des retards sont encore fréquents avec des chauffeurs remplaçants qui ne connaissent pas l'itinéraire du trajet ou qui ne passent pas du tout sur la commune.
- Un conseiller informe les membres du conseil que des personnes mal intentionnées ont fait du cross dans une des pâtures d'un agriculteur. Le maire de la commune de Clairly-Saulchoix, exploitant de cette parcelle a été avisé.
- Vitesse dans le village : les relevés réalisés rue Principale indiquent que selon le sens de circulation 30 à 35 % des véhicules respectent la vitesse de 30km/h, 40 à 45% circulent à moins de 50 km/h. On déplore 2,7 à 3,5% de vitesse supérieure à 50 km/h.

**Séance levée à 21h00**